

Présente dans son milieu

- Contribution financière à la réalisation de divers projets relatifs à la langue française, à la pratique des arts, aux activités culturelles, à l'histoire du Québec, à la sauvegarde du patrimoine centricois dans des domaines propres à la promotion de l'identité québécoise
- Mandataire de la *Fête nationale* du Québec pour la région du Centre-du-Québec
- Promotion du *jour du Drapeau* du Québec
- Distribution de prix dans les écoles primaires, les écoles secondaires et les cégeps du territoire
- Attribution des prix du *Mérite en français* et du *Mérite en histoire*
- Participation financière à des activités se rapportant à la *Francofête* et aux *Journées de la culture*
- Soutien à des concours littéraires et à des concours de dictée

Une Société ouverte sur l'avenir et l'évolution québécoise

Mission de la société

- Promotion de la culture québécoise

La Société rayonne au Centre-du-Québec depuis 1944

- Ses 30 000 membres en font la première Société Saint-Jean-Baptiste en importance au Québec.
- L'assurance vie Entraide-Sécuriaide et l'assurance accidents Acciaide constituent son moteur financier.
- La Société distribue 100 000 \$, chaque année, dans la collectivité.

Pourquoi payer plus cher?

Adhérez au produit Entraide-Sécuriaide et soutenez la promotion de la culture québécoise.

Assurance accidents

La Société vous propose aussi une assurance pour vous soutenir financièrement en cas d'accident.

Prestation d'invalidité
Frais hospitaliers et paramédicaux
Et beaucoup plus...

Consultez le dépliant Acciaide sur le sujet.

Votre agent ou votre agente de distribution



222, rue Saint-Marcel, Drummondville (Québec) J2B 2E4
Téléphone : 819 478-2519 - Sans frais : 1 800 943-2519
Télécopieur : 819 472-7460 - Courriel : info@ssjbcq.quebec
Site Web : www.ssjbcq.quebec

Entraide-Sécuriaide

Assurance vie collective, temporaire, renouvelable annuellement

Règlement rapide et efficace

Contrat simple et prix avantageux

À la portée de tous

25 000 \$ d'assurance vie

Montant doublé en cas de décès accidentel

en importance
1^{re}
au Québec



Entraide-Sécuriaide

Admissibilité : de 14 jours à 75 ans

- Assurance vie jusqu'à 25 000\$ versés le jour même du décès¹
- Possibilité de doubler ce montant en cas de décès accidentel
- **Protection la vie durant**
- Capital assuré qui ne diminue pas avec l'âge



Garantie de paiement anticipé

Les personnes ayant souscrit une assurance vie de 15 000\$ et plus peuvent bénéficier, après 24 mois, de la clause de garantie de paiement anticipé. La Société s'engage ainsi à verser par anticipation 50% du capital assuré en cas de diagnostic d'une maladie laissant une espérance de vie de moins d'un an.



Promotion pour la famille

En hommage à la famille québécoise, le Service d'entraide offre, gratuitement, une assurance vie de 10 000\$ pour une période de 12 mois, à tout enfant âgé de 14 jours à un an et résidant au Québec. L'enfant doit répondre aux conditions d'admission.



Retrait direct

Une façon simple d'acquitter sa contribution, sans aucuns frais de transaction.

Devenez membre

Souscrivez une assurance vie de la Société



Carte de membre

De 1 à 17 ans : 7\$ à l'adhésion
18 ans et plus : 7\$ annuellement

La Société offre les protections d'assurance vie et d'assurance accidents en vertu d'un contrat d'assurance collective souscrit, au profit de ses membres, auprès d'Humania Assurance Inc.



Primes mensuelles

Femmes et hommes âgés de 14 jours à 54 ans, primes mensuelles² selon l'âge atteint à chaque renouvellement.

Âge	5 000\$	10 000\$	15 000\$	25 000\$
1 - 19	0,90\$	1,81\$	2,71\$	4,54\$
20 - 44	2,27\$	4,54\$	6,81\$	11,35\$
45 - 54	4,54\$	9,08\$	13,62\$	22,70\$

Femmes âgées de 55 ans à 75 ans

Exemple de quelques primes mensuelles² établies selon l'âge du membre à l'adhésion.³

Âge	5 000\$	10 000\$	15 000\$	25 000\$
55	10,93\$	19,13\$	28,70\$	43,28\$
60	14,38\$	26,03\$	39,03\$	60,51\$
65	18,89\$	35,04\$	52,57\$	83,06\$
70	24,55\$	46,37\$	69,54\$	111,36\$
75	33,67\$	64,60\$	96,91\$	156,96\$

Hommes âgés de 55 ans à 75 ans

Exemple de quelques primes mensuelles² établies selon l'âge du membre à l'adhésion.³

Âge	5 000\$	10 000\$	15 000\$	25 000\$
55	15,28\$	27,83\$	41,74\$	65,01\$
60	20,12\$	37,51\$	56,27\$	89,22\$
65	26,52\$	50,31\$	75,47\$	121,23\$
70	34,83\$	66,93\$	100,38\$	162,75\$
75	46,56\$	90,39\$	135,59\$	221,42\$

Décès accidentel

Admissibilité : de 14 jours à 69 ans

Prime annuelle			
5 000\$	10 000\$	15 000\$	25 000\$
8,18\$	16,35\$	24,53\$	40,88\$

1 Sur présentation du certificat de décès et selon les jours d'ouverture du bureau régional. Si le décès survient pendant les 2 premières années de l'assurance, une enquête sera faite, ce qui retardera le paiement.

2 Les montants ci-dessus comprennent la taxe de 9% du Québec; le coût de la carte de membre est en sus. Les primes sont calculées sur une base annuelle; le 1^{er} versement peut différer des autres. Les tableaux de références se trouvent dans le guide de l'adhérent.

3 Pour connaître la prime aux âges n'apparaissant pas au tableau, veuillez communiquer avec la Société.

Le présent dépliant est un résumé du produit Entraide-Sécuriaide et des protections offertes. Il a été rédigé à des fins publicitaires et n'a aucune valeur légale

Un guide de distribution vous sera remis lors de la vente.

